ID: 044-200067635-20240909-09_2024_02-AU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 9 septembre 2024

FAMILLE

09.2024-02

OBJET : Demande de subvention à la CPAM pour l'organisation d'évènements en lien avec les comportements et troubles alimentaires

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant l'organisation d'évènements en lien avec les comportements et les troubles alimentaires (ateliers collectifs dans les espaces jeunes, conférence pour les parents d'ados),

Considérant l'opportunité de solliciter un soutien financier de la CPAM pour contribuer au financement de ces animations,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour l'évènement cité ci-dessus :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant en € TTC	Intitulé	Montant en € TTC
Ateliers collectifs dans les espaces	1 680.00 €	Clisson Sèvre et Maine Agglo	1 685.00 €
jeunes - IFAC			
Intervenants pour les parents	1 065.00 €	CPAM	1 800.00 €
Communication	340.00 €		
Achats	200.00€		
Frais de déplacements	200.00€		
TOTAL DÉPENSES	3 485.00 €	TOTAL RECETTES	3 485.00 €

ARTICLE 2 : de solliciter l'aide financière auprès de la CPAM pour un montant de 1 800 €.

ARTICLE 3 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les services de la CPAM pour la mise en œuvre de l'évènement inscrit dans la démarche d'éducation et de promotion de la santé.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »